

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

\*\*\*\*\*

Séance du 31 mars 2022

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Objet de la Délibération :  
**Inscription à l'état  
d'assiette et vente de  
coupes de bois 2023**

L'an deux mille vingt deux  
le trente et un mars

A 18 heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

**Présents :** M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine – M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

**Secrétaire de séance :** M. ECHARD Vincent

**Date de convocation :** 23 mars 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

2022 / 0 14

... **PREND CONNAISSANCE** des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2022 et de la proposition ci-dessous du technicien responsable de la forêt communale :  
- inscription à l'état d'assiette des parcelles 9 et 10,

... **ACCEPTÉ** la proposition du technicien des coupes ci-dessus,

... **DEMANDE** que ces coupes soient mises en vente en 2023, sur la base des recommandations du responsable commercialisation des bois de l'ONF,

... **CONFIE** à l'ONF la fixation du prix de retrait,

... **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de fixer, en relation avec l'agent responsable de la coupe ou, en son absence avec l'agence la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'office,

Extrait du registre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Pierre BLANQUE

